ACV ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE

AD ACV du 23 nov. 2023

jeudi 23 novembre 2023 • 20:00 - 21:15 | St-Martin

Participants

Présents	François Genoud, Pierre-Alain Perroud, André Droux, Nathalie Fragnière, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste
Excusés	Charles Ducrot, Joëlle Ducotterd

1 Ouverture de l'AD

1.1 Accueil - Salutations - Constitution de l'Assemblée - Nomination des scrutateurs - Validation de l'ODJ

M. François Genoud, Président de l'Assemblée des Délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée à 19h30 et procède aux salutations d'usage, y compris les représentants de la presse.

Il prie l'Assemblée de bien vouloir excuser les personnes mentionnées sur la liste. Cette liste est à disposition sur demande et jointe à l'original du procès-verbal. Charles Ducrot, Président de la Conférence des Syndics ainsi que Joëlle Ducotterd, Responsable de l'administration, sont excusés.

Le Président remercie la commune de Saint-Martin qui nous accueille ce soir. La parole est donnée à sa syndique, Mme Ursula Hugi, pour quelques mots de bienvenue. C'est avec un très grand plaisir que la Commune de Saint-Martin reçoit l'Assemblée des délégués de l'ACV. Un apéritif est offert aux personnes présentes en fin d'assemblée. Il souhaite une bienvenue particulière à M. Pierre Yves Delcourt, chef de projet à l'ACV depuis le 1er septembre 2023.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. Le nombre de voix est de 40, ce qui porte la majorité à 21 voix et une majorité des communes à 5.** MM. Yves Currat et Jean Gillard sont nommés scrutateurs pour la soirée.

La convocation a été adressée le 3 novembre 2023 à chaque délégué-e. Le bureau de l'AD propose de rajouter un point à l'ordre du jour. 3. Nomination de deux nouveaux membres à la Conférence des syndics. De plus, la Commune d'Attalens propose de passer d'abord le budget d'investissements 2024 avant le budget de fonctionnement 2024. **Ces propositions sont acceptées à l'unanimité. Le nouvel ordre du jour est accepté. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer.**

2 Approbation du PV

2.1 Assemblée du 27 avril 2023

Le Président mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des Délégués a été transmis aux délégués-ées. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'est signalée, le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3 Nomination

3.1 Nouveaux membres CSV

Le Président rappelle que, selon les statuts, l'élection des membres de la Conférence des syndics fait partie des attributions de l'Assemblée des Délégués. Afin de remplacer Anne-Lyse Menoud et Gérard Buchs, ayant quitté leur fonction au 30 juin dernier, les délégués sont invités à élire les deux syndics ci-dessous :

- Pour la Commune de Saint-Martin - Ursula Hugi
- Pour la Commune de Bossonnens - Jérôme Jourdan

Ursula Hugi et Jérôme Jourdan sont élus par applaudissement.

4 Objectifs 2024

4.1 ACV et Commissions

La parole est donnée à **André Droux** qui précise tout d'abord que l'objectif principal pour 2024 est de stabiliser la structure de l'ACV. Il commente ensuite les objectifs de chaque commission tels que présentés ci-dessous :

	Niveau stratégique	Niveau opérationnel
Commission Culture et Sport	• Assises de la Culture pour établir une vision • Définition du profil du mandataire	• Rédaction d'un mandat de prestations, suivi des mandats • Suivi des activités de la commission • Business Plan
Commission Transports	• Réflexions sur la pertinence d'une communauté de transports • Veille, suivi et opportunités lignes de transports + H2025 CFF	• Coordination et pilotage des projets de mobilités pertinents pour la région (voie verte, etc.)
Commission Aménagement	• Atelier Vision 2040 • Adaptation du PDR suite à l'examen final en vue de son approbation • Mise en place du système de compensation des avantages et des charges	• Réactualisation de la base de données SyZACT • Actualisation des fiches de projet du plan directeur cantonal • Coordination de la mise en œuvre du PDR
Commission Tourisme	• Consolidation et adoption du Masterplan V2 • Réflexions sur la gouvernance opérationnelle des futures stations 4 saisons	• Suivi des mandats OTR, des indicateurs de prestations • Pilotage et coordination des études de détails du projet 4 saisons • Planification financière, business plan et recherche de financements
Commission Senior +	• Mettre en place et développer la collaboration avec Pro Senectute • Développer des synergies entre l'AJV, le RSSV, l'ACV, l'ASSCOV...	• Centraliser, actualiser et rendre accessibles les informations les prestations de soutien à domicile sur infosenior.ch (collaboration Pro Senectute) • Réaliser les conventions de prestation avec Pro Senectute
Commission Infrastructure	• Augmentation de l'efficience dans la gestion des infrastructures des trois associations (mandat prévu en investissement) • Esquisser une structure idéale, recherche de synergies	• Finalisation du cahier des charges, définition des buts. • Suivi des activités de la commission
Commission Enfance et Jeunesse	• Réflexions dans le cadre d'ateliers 1) enfance et 2) jeunesse • Se doter d'une vision et définir les missions et objectifs	• Rédaction d'un document de pilotage «politique enfance et jeunesse » • Suivi des activités et de la feuille de route de la commission
Commission Administration, Economie et Finances	• Finalisation des réflexions sur l'organisation à mettre en place pour l'ACV (rôle des commissions en terme décisionnel, budgétaire, assoc. à buts multiples) • Mise en place d'un système de contrôle interne	• Organisation d'un événement économique • Finalisation de la rédaction des règlements d'organisation de l'ACV • Identification des synergies (économies) dans la planification financière consolidée

Roland Mesot demande si ce tableau existait déjà en début d'année 2023. **André Droux** répond que ce tableau n'existait pas tel quel, les commissions s'étant organisées durant l'année. **Le Président** précise qu'à l'automne 2022, les premières perspectives étaient toutefois déjà articulées, une continuité a donc été poursuivie.

5 Budgets 2024

5.1 Budget d'investissement 2024

5.1.1 Crédit d'étude de 50 000 francs

La Conférence des Syndics sollicite l'Assemblée des délégués à autoriser l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.-/TTC destiné à un projet d'étude en vue d'analyser la pertinence de s'organiser en une seule association à buts multiples au niveau du district ou de déterminer la structure la plus efficiente possible en matière de gouvernance régionale.

La Veveyse comprend trois associations de district principales que sont l'Association des Communes de la Veveyse (ACV), l'Association du Cycle d'Orientation de la Veveyse (COV) et le Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV).

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces institutions, il est essentiel que chaque association se concentre sur ses missions, tandis que les activités de soutien et les fonctions annexes pourraient être gérées de manière collaborative pour renforcer la professionnalisation de l'ensemble.

Un travail d'analyse de la situation sera entrepris afin d'évaluer le meilleur système à mettre en place dans ce contexte (analyse financière, TVA, gouvernance, technique, etc.). Un cahier des charges sera réalisé par les groupes de pilotage afin de permettre à un mandataire de travailler sur le sujet. Des indicateurs d'efficacité spécifiques sont attendus avec ce travail.

M. le Préfet relève quelques éléments à prendre en compte :

- disposer d'une planification financière consolidée et harmonisée ;
- avoir un propriétaire unique des infrastructures ;
- envisager des synergies au niveau du technique et de l'opérationnel ;
- rationaliser les organes ;
- harmoniser les processus ;
- avoir une seule entité répondante vis-à-vis des autres districts ou de l'Etat de Fribourg ;

Pour cela, une première discussion politique a déjà eu lieu avec les 3 présidents, à savoir Savio Michellod, Marc Fahrni, Charles Ducrot et le Préfet. La continuité serait d'inclure les partenaires politiques des 3 associations.

La Conférence des Syndics propose à l'Assemblée des délégués d'accepter l'autorisation d'engager le montant du message n° 2.

5.1.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière.

La Commission financière donne pour cet investissement un préavis favorable à l'unanimité.

5.1.3 Discussion

La prise de position reçue le 21 novembre dernier de la Commune d'Attalens est la suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Le Conseil communal et les délégués ont pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 23 novembre et souhaitent faire part des remarques suivantes.

1) Lors d'une assemblée des délégués, il se peut que l'un ou l'autre investissement soit sujet à discussion ou modification. Nous suggérons par conséquent pour cette séance et les prochaines, de présenter d'abord le budget des investissements avant le budget de fonctionnement, afin de pouvoir tenir compte d'éventuelles modifications.

2) Budget d'investissement 2024 – Crédit de CHF 50'000.- pour un projet d'étude en vue d'analyser la pertinence d'une seule association veveysanne à buts multiples

Le message relatif à la demande de crédit laisse à penser que l'objectif est d'analyser la pertinence de créer une association à buts multiples qui regrouperait l'ACV, l'ASSCOV et le RSSV. La commune d'Attalens estime qu'il faut laisser à l'ACV le temps de prendre ses marques et faire ses preuves avant d'entamer d'éventuelles réflexions dans ce sens. La commune d'Attalens est par conséquent défavorable à la demande de crédit, telle que formulée.

Cependant, la commune d'Attalens comprend très bien que l'ACV ait besoin d'un soutien pour l'accompagner dans son développement très rapide. Elle est donc favorable d'octroyer le financement nécessaire au budget de fonctionnement afin que l'ACV puisse mandater des prestataires externes qui l'aident à évaluer la gouvernance actuelle et répondre aux questions qui se posent (analyse financière, TVA, gouvernance, technique, etc) et qui l'accompagnent dans une réflexion globale sur la gouvernance future avec l'étude des différentes variantes envisageables.

Au vu de ce qui précède, la commune d'Attalens propose par conséquent de :

- *mettre un montant au budget de fonctionnement afin que l'ACV puisse bénéficier du soutien nécessaire à son développement, plutôt que de financer une étude sur la gouvernance de l'ACV via un crédit d'investissement ;*
- *ou de modifier le libellé de l'investissement dans le sens des remarques de la commune d'Attalens.*

Le Conseil communal d'Attalens

Le Président précise que les législatifs communaux et intercommunaux ne vont pas changer, par contre, la structure de l'association sera différente. Il précise aussi que la transparence sera primordiale à chaque étape de cette étude.

Marc Fahrni dit que l'ACV connaît son but mais elle ne sait pas encore quel chemin emprunter pour y arriver. Elle a besoin de ressources pour se donner du confort.

Savio Michellod dit que si la Conférence des syndics a décidé d'inclure ce montant dans les investissements c'est pour montrer sa volonté stratégique afin d'entendre les avis et de les prendre en compte. C'est aussi pour avoir une volonté de transparence.

Marc Pauchard relève que "étude" ne veut pas dire "fusion" et se trouve un peu surpris de l'intervention de la Commune d'Attalens.

Christine Varone salue l'esprit de transparence sur cet investissement. Le montant de CHF 50'000.- ressort du Règlement des finances de l'ACV, il est le seuil qui permet d'activer et de répartir cette charge sur 10 ans.

Marc Fahrni dit aussi que l'ACV ne va pas imposer ce choix au RSSV ou au COV, c'est bien les AD qui vont décider de leur avenir. Pour **Roland Mesot** les trois associations doivent avancer ensemble dans cette étude.

Pierre-Alain Perroud apporte une précision sur la réflexion. Actuellement, le RSSV et le COV ont un service administratif qui fonctionne très bien. Par contre, ce n'est pas à l'administration de gérer les bâtiments, les rénovations et propose de mettre en place un service technique au sein de l'ACV mais de ne pas tout regrouper à l'ACV.

Le Président répond que cet investissement relève de l'étude, il y aura certainement plusieurs étapes, d'abord les infrastructures et les propriétés et le reste plus tard.

5.1.4 Approbation de la dépense

La dépense d'investissement pour un crédit d'étude de CHF 50'000.- est approuvée à la majorité avec 33 oui et 7 non.

5.1.5 Adoption du budget

Le budget global d'investissement est adopté à l'unanimité.

5.2 Budget de fonctionnement 2024

5.2.1 Présentation

Le Président donne la parole à **André Droux** pour la présentation du budget de fonctionnement 2024. Il en résume les éléments principaux.

- Les charges s'élèveront à CHF 2'032'174.-, les revenus à CHF 26'000.-. Les contributions des communes augmenteront de 33.25 % pour un montant total de CHF 2'006'174.-.
- Législatif : dès 2024, les commissions seront ventilées par fonction
- RH : un nouveau poste technique à 100% pour 6 mois + un poste administratif à 20% pour 12 mois
- Communication : plateforme + site internet
- Cultur@iles : augmentation de la participation des communes de 2.- à 3.50/habitant + le montant forfaitaire du chef-lieu de 75k à 100k
- Mandat externe pour un délégué régional à la culture et aux sports
- Commission culture et sports : 2 matinées workshop prévues
- Pool pour événements d'envergure régionale 50k
- Projet politique Senior+ 100k
- Projet petite enfance
- Commission enfance et jeunesse : 1 matinée workshop
- Tourisme : participation des communes de 310k à 350k

5.2.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière.

La Commission financière relève que le montant à la charge des communes se monte à CHF 2'006'174.-, ce qui représente une importante augmentation de CHF 500'674.- par rapport au budget précédent. Cela s'explique par le fait que l'ACV est en train de mettre en place son fonctionnement, qui s'appuie sur le travail de nombreuses commissions (8 commissions pour plus de 100 séances en 2023). Il s'agit de laisser à chacune de celles-ci le temps de trouver son rythme de croisière, mais la Commission financière invite à ce qu'ensuite, on prête attention à ce que soient évités les doublons qui pourraient survenir dans les activités de si nombreuses commissions. En effet, les rétributions des Commissions représentent des montants élevés.

La Commission financière relève également une augmentation des charges de personnel liées à 1,2 EPT supplémentaires. Cette charge est une estimation sur des fonctions qui ne sont pas encore complètement définies.

Ainsi, tenant compte du fait que l'ACV se trouve dans cette phase de mise en place, la Commission financière donne pour ces budgets 2024 un **préavis favorable** à la majorité.

5.2.3 Discussion

Jean-Claude Bongard s'étonne du montant de CHF 100'000.- budgétisé pour la Politique Senior+ alors que les communes doivent mettre en place leur propre politique comme le demande la nouvelle Loi sur les seniors. Il se demande s'il n'y aura pas des doublons. Sa commune de Le Flon est déjà très avancée avec son projet Senior+, une commission est déjà active depuis plusieurs mois.

Jérôme Jourdan, président de la Commisison Senior+ de l'ACV répond que le projet Senior+ Veveyse a été présenté lors de la Conférence des syndics de fin juin 2023 à Granges. La grande partie de ce montant est en relation avec le mandat attribué à Pro Senectute Fribourg et l'engagement d'une assistance sociale (0.5 EPT).

Eliot Savoy précise qu'il n'y a pas de doublon dans les chiffres. Le rapport transmis à la Conférence des syndics a bien détaillé les mesures de district et les mesures de communes.

Le Président relève qu'il s'agit bien d'un principe de complémentarité. Seulement, la Veveyse a mis du temps à réagir à cette nouvelle loi et à mettre en place sa politique.

5.2.4 Adoption du budget

Le budget du compte de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les délégués pour leur confiance, André Droux ainsi que toute l'équipe pour le travail effectué et l'établissement de ces budgets.

6 Planification financière

6.1 Présentation

Le Président laisse la parole à **André Droux** pour la présentation de la planification 2025 à 2028. Il relève quelques éléments :

- RH - incluant nouveaux postes technique et secrétariat – augmentation 2.5% par année
- Bibliothèque, Cultur@iles, Comptoir, AJV - augmentation de la population estimation

- Aménagement du territoire - Amortissement estimé 10% sur 410 000 (PDR)

Pour les investissements :

- Consolidation à déterminer à la fin des études
- Crédit d'étude en vue d'analyser la pertinence d'une association à buts multiples

Frédéric Deillon propose de rajouter aussi un montant pour un projet commun dans le sport.

7 Règlement du personnel

7.1 Présentation

La parole est transmise à **André Droux** qui précise que :

- le règlement a été élaboré selon les normes légales en la matière
- la base du règlement est celui du personnel de l'Etat de Fribourg
- la collaboration a été faite avec Me Sarah Devaud pour les conseils juridiques en droit administratif
- la commission Administration, Economie et Finances a donné un préavis favorable
- le préavis et les remarques du Service des Communes ont été prises en compte lors de l'examen préalable

7.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière.

La Commission financière donne pour ce règlement un préavis favorable à l'unanimité.

7.3 Discussion

Ce point ne soulève aucune question.

7.4 Adoption

Le Règlement du personnel est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce règlement.

8 Modification du règlement des finances

8.1 Présentation

La modification principale soumise à l'approbation des délégués se trouve à l'art. 8, al. 3 :

Art. 8 Autres compétences décisionnelles de la Conférence des Syndics (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 9 al. 2 statuts)

1 La Conférence des Syndics dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

1. Achat, vente, échange, donation ou partage d'immeubles, constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles, ne dépassant pas CHF 100'000. -- ;

2. Délégation de tâches à un tiers entraînant des dépenses nouvelles, ne dépassant pas CHF 20'000.00 ;
3. Conventions liant l'ACV à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles, ne dépassant pas CHF 50'000. -- ;
4. Acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ne dépassant pas CHF 20'000.--.

2 Lors de chaque vente d'immeuble, la Conférence des Syndics choisit le mode de vente le plus adapté.

3 La Conférence des Syndics dispose également d'une compétence décisionnelle dans le domaine des contributions financières, au sens des articles 32 à 35 des statuts et du règlement y relatif, pour autant que le montant attribué, par année, ne dépasse pas CHF 50'000.--.

Les autres modifications sont dites de cosmétique.

8.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière.

La Commission financière estime que la Conférence des Syndics doit pouvoir bénéficier de la compétence décisionnelle dans le domaine des contributions financières, à hauteur de CHF 50'000 par année et donne pour cette modification du règlement un **préavis favorable** à l'unanimité.

8.3 Discussion

Ce point ne soulève aucune question.

8.4 Adoption

La modification du Règlement des finances est adoptée à l'unanimité.

9 Désignation de l'organe de révision pour la période comptable 2023-2025

9.1 Présentation

La parole est transmise à **André Droux**.

Les démarches suivantes ont été effectuées pour et sur demande de la Commission financière, à savoir :

- un appel d'offres selon liste des fiduciaires de la Veveyse et la région
- un tri des fiduciaires agréées de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR

Les offres reçues sont :

1. Hervest Fiduciaire SA à Châtel-St-Denis CHF 1'500.- TTC/année
2. Fiduciaire Butty SA à Ursy CHF 2'300.- TTC/année
3. Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont CHF 4'500.- TTC/année

9.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière.

La Commission financière propose à l'Assemblée des Délégués de confier la révision des comptes pour les exercices 2023 à 2025 à la société **Hervest Fiduciaire SA** à Châtel-St-Denis, M. Laurent Pralong, qui a déjà œuvré ces 3 dernières années.

9.3 Discussion

Jean-Claude Bongard s'étonne de la différence de prix et demande si une explication a été donnée. Ce n'est pas le cas, les chiffres donnés ont été vérifiés auprès des fiduciaires.

Le Président rappelle qu'une même fiduciaire a droit à un maximum de 2 mandats de 3 ans.

9.4 Adoption

Les délégués adoptent à l'unanimité la révision des comptes pour les exercices 2023 à 2025 à la société **Hervest Fiduciaire SA** à Châtel-St-Denis

10 Divers

10.1 Divers

- **Dissolution RGV**

Le Président relève dans les divers la dissolution complète de la RGV. La liquidation du solde s'élève à CHF 241'173.35 dont une somme de CHF 107'001.66 en faveur de la Veveyse, montant versé à l'ACV. Au niveau institutionnel, **Le Président** relève que cette dissolution a été actée par un arrêté du Conseil d'Etat du 19 septembre 2023. Aucune question n'est soulevée pour ce point.

- **Principes de communication**

Le Président relève les principes de communication de la Conférence des syndics.
Les ordres du jour des séances des Conférence des syndics seront adressés uniquement aux membres du collège exécutif et plus aux administrations communales. Des procès-verbaux détaillés seront adressés aux syndics. Quant aux administrations communales, elles recevront des procès-verbaux décisionnels.

Roland Mesot demande comment les conseillers communaux doivent procéder pour se faire entendre et proposer des thématiques à la Conférence des syndics. **Le Président** rappelle l'organigramme. Les conseillers doivent passer par leur syndic qui relaiera le sujet au bureau de la Conférence des syndics.

- **PDR**

Le Président dit qu'une délégation veveysanne de 7 personnes s'est rendue à la DIME début novembre pour un retour oral des points à corriger/modifier. Pour être honnête, la Conférence des syndics a commis une petite erreur relevée par la DIME. Ce PDR aurait dû être soumis à l'assemblée des délégués. Il relève que le mandataire aurait aussi pu le rappeler, de même que le SeCA qui était représenté dans le COPIL PDR. Deux variantes ont été proposées pour rattraper l'erreur. La variante choisie sera validée à la prochaine Conférence des syndics du 29 novembre.

Roland Mesot précise que la Commission aménagement n'est pas responsable mais bien le COPIL PDR.
Aucune question n'est soulevée pour ce point.

- **Commission Transports**

Roland Mesot apprécie le slide du point 4.1 sur les buts des commissions. Cela l'amène à un regret, que la Commission transports, au vu des dossiers délicats, ne se soit pas rencontrée depuis le mois de mai 2023. **Savio Michellod** répond que le SMO a créé une commission ad hoc pour l'horaire 2025 et il n'a pas voulu réunir la commission transports. Ceci pour une économie de moyens et de temps.

- **ACV**

Le Président a le souhait légitime que tout le monde s'approprie l'ACV. Pour cela, il demande que le "nous" et pas le "vous" soit employé lorsque l'ACV est citée. Il précise que l'ACV concerne tous les élus, toutes les communes.

- **Site internet**

M. le député Marc Pauchard remercie et félicite l'équipe dirigeante de l'ACV ainsi que toutes les communes qui soutiennent l'ACV. Il relève malgré tout un petit bémol sur le manque de mise à jour du site internet. **André Droux** répond que la communication a été, sur décision de la conférence des syndics, mise de côté depuis le début d'année car il était difficile de tout réaliser. Cette communication est au budget 2024 et le site internet sera une priorité.

Avant de clore l'Assemblée, **le Président** demande s'il y a d'autres commentaires ou remarques à apporter. Ceci n'étant pas le cas, il adresse ses remerciements d'usage.

Jean-Claude Bongard, vice président de la conférence des syndics, remercie également tout le monde pour le travail accompli.

La séance est levée à 20h50. Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité.

François Genoud
Préfet et Président AD

Nathalie Fragnière
Collaboratrice administrative